



Reconnaissance paternelle, mère étrangère, à l'étranger ?

Par **denebe**, le 11/10/2021 à 09:58

Bonjour,

Je suis français, je vis en Allemagne avec une femme de nationalité vietnamienne sans être marié avec elle. Nous allons dans 5 mois avoir un enfant.

J'aimerais reconnaître notre enfant et qu'il devienne français. Pourriez-vous m'indiquer quelles sont les papiers à rassembler et ensuite quelles sont les démarches à suivre ?

Cordialement,

Thierry LOTH.

Par **youris**, le 11/10/2021 à 10:06

bonjour,

l'enregistrement de la naissance par les autorités françaises est indispensable pour obtenir un acte de naissance français. Vous devrez donc déclarer votre enfant dans un consulat de France.

voir ce lien : [déclaration d'un enfant français à l'étranger](#)

salutations

Par **denebe**, le 11/10/2021 à 10:32

Merci à vous et bonne journée.